



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2021



SOMMAIRE

03	ÉDITORIAL Christine Chevalley, Présidente de la Fondation
04	AVANT-PROPOS Sylvie Progin, Secrétaire générale
05 – 07	PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE
08 – 09	QUELQUES CHIFFRES
10	RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE Jacques Ditisheim, Président de la Commission
11 – 12	FINANCEMENT
13	COMPTES
14	LISTE DES MEMBRES DES ORGANES

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sylvie Progin
Secrétaire générale

Catherine Castellani
Secrétaire comptable

IMPRESSUM

Rédaction
Christine Chevalley
Sylvie Progin
Jacques Ditisheim

Conception graphique
Adveo SA – Lausanne

Parution : Juin 2022

ÉDITORIAL

Il faut bien reconnaître qu'alors que nous espérions que la pandémie de Covid serait derrière nous, l'année 2021 fut encore pour la FEM et les écoles de musique de notre canton sous les contraintes des normes sanitaires imposées par la Confédération et le Canton. Si, contrairement à 2020, nous n'avons pas eu de « fermeture obligatoire », les directions ont dû « jongler » avec les différentes directives et obligations et puis, sur la fin de l'année, avec les quarantaines relevant des différents variants du virus.

La présidente de Fondation que je suis ne peut que reconnaître l'énorme travail d'adaptabilité dont tous les acteurs des écoles et de la Fondation ont dû faire preuve afin que l'enseignement de la musique soit dispensé dans notre canton de la meilleure des façons qu'il fut possible tout au long de l'année. Je ne peux que vous en remercier sincèrement.

La création d'un fonds Covid est venu soulager les écoles qui ont dû engager des frais qu'elles n'avaient pas forcément prévus, ce fonds a été à nouveau repourvu en début de la nouvelle année.

Plusieurs projets ont dû être reportés du fait de la pandémie, j'avoue que je me réjouis de pouvoir retrouver un peu de normalité pour pouvoir les reprendre, afin de répondre au mieux à la mission qui nous a été confiée ainsi qu'aux attentes des écoles, des parents et des autorités qui nous subventionnent.

Quelques mots pour le Conseil de Fondation, dont je remercie les membres pour leur engagement, leur appui et soutien tout au long de l'année.

Un mot particulier pour les membres qui, suite aux élections communales, ont quitté notre Conseil. Nous avons toujours eu une bonne ambiance de travail au sein du Conseil de Fondation et nous le devons aussi à l'excellente collaboration avec Madame la secrétaire générale Sylvie Progin ainsi qu'avec notre secrétaire comptable Catherine Castellani. Je souhaite, toujours suite aux élections communales, la bienvenue aux nouveaux membres de notre Conseil et espère sincèrement qu'ils et elles auront du plaisir à partager le temps de nos séances, et à s'impliquer dans la mission qui est la nôtre, permettre aux écoles de musique du canton de dispenser un enseignement de la musique de qualité.

Depuis le début de la mise en œuvre de la loi, et plus particulièrement pendant cette dernière année, nous avons, tout en offrant nos bons offices, espéré voir la convention collective de travail sous toit. Malheureusement, l'année s'est terminée avec des négociations toujours en cours. Par contre, il semblerait qu'en début de la nouvelle année, une éclaircie apparaisse et nous permette d'envisager une solution proche. Personnellement, je l'appelle de mes vœux.

Le canton de Vaud s'est doté d'une loi sur l'enseignement de la musique, le rôle de la Fondation est de la mettre en œuvre et d'en assurer le suivi dans le terrain. Cette loi a apporté de nombreuses améliorations dans cette mission et je crois qu'avec les différents acteurs, nous pouvons nous en féliciter. Je les en remercie ici, et les félicite de leur engagement auprès de nos élèves tout au long de l'année.



Christine Chevalley
Présidente

AVANT-PROPOS

L'adaptation constante aux conditions sanitaires dictées par le virus, a été le leitmotiv de cette année 2021. Cela a demandé beaucoup d'énergie et de flexibilité, tant de la part des enseignants que de celles des élèves et de leurs parents. Et aussi de la résilience par rapport à des mesures parfois difficilement compréhensibles entre celles relevant du domaine de la culture, par rapport à celles en vigueur dans les écoles publiques.

Car même si, contrairement au printemps 2020, les écoles n'ont pas été complètement fermées, seuls les cours individuels ont pu continuer d'être suivis. Le Covid nous a privé de tout ce qui fait la vie des écoles de musique : répétition des groupes, des orchestres et des chœurs, examens, auditions, concerts, camps musicaux, tout cela a dû être annulé ou reporté. Et c'est finalement dans des périodes aussi complexes que nous nous rendons compte à quel point le collectif, le travailler ensemble, est indispensable. C'est ainsi que la confiance se construit, en soi et envers les autres.

Mais si la gestion de cette crise nous a demandé beaucoup d'énergie et que certains projets ont dû être repoussés à des moments permettant à nouveau de se réunir, elle ne nous a pas dissuadés de mettre en place quelques nouveautés que vous trouverez décrites dans les pages suivantes.

Et alors que j'écris ces lignes et que le terme de distanciation sociale n'est plus autant utilisé dans notre vocabulaire quotidien, je ne peux que souhaiter que nous retrouvions enfin la proximité nécessaire pour faire vivre la musique dans nos écoles et tout au long de notre vie.



Sylvie Progin
Secrétaire générale

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE DURANT LA PANDÉMIE

La gestion de la crise du Covid dans les écoles de musique durant l'année 2021 a été extrêmement complexe. En effet, s'il n'a plus été nécessaire de recourir à l'enseignement à distance, de nombreuses contraintes sanitaires ont dû être appliquées par les écoles : port du masque qui variait en fonction de l'âge des élèves, distanciation différente selon les instruments joués, possibilité ou non de proposer l'enseignement collectif en fonction des âges ou des instruments, organisation des auditions ou des examens, et à la fin de l'année, vaccination ou test obligatoire pour les jeunes de plus de 16 ans, alors que cela n'était pas le cas dans les écoles publiques.

Dès lors, afin de rendre ces mesures compréhensibles et applicables pour les écoles, la FEM s'est chargée de réunir l'ensemble des règles en vigueur pour la formation, la culture ou le personnel, dans un document qui a été mis à jour à chaque phase de l'épidémie, soit huit fois durant l'année 2021.

SOUTIEN AUX ÉCOLES DURANT LA PANDÉMIE

En 2020, un fonds de soutien spécifique avait été mis en place en faveur des écoles, leur permettant de rembourser les écolages des cours qui n'avaient pu être valablement donnés. Ce fonds a été reconduit en 2021, notamment pour le remboursement des cours collectifs qui n'ont pas eu lieu en raison de la limitation du nombre de personnes autorisées à se réunir dans des salles de cours.

Ce fonds a permis aussi de prendre en charge les frais d'acquisition de matériel de protection (gel hydro-alcoolique, masques, parois en plexiglas, etc.), ainsi que des frais spécifiquement liés aux nettoyages supplémentaires occasionnés par les dispositions sanitaires. Enfin, la FEM a pris en charge le remplacement ou le remboursement de cours pour les professeurs malades du Covid.

AUGMENTATION DU TEMPS D'ENSEIGNEMENT ANNUEL

Au moment de l'introduction de la Loi sur les écoles de musique, le nombre annuel de semaines d'enseignement proposées par les écoles était très variable, allant de 30 à 37 (37 étant le nombre de semaines de cours maximum sur une année scolaire complète). Les enseignants étant rémunérés en fonction de leur taux d'activité, le fait de travailler sur moins de semaines diminuait leur salaire. Un premier pas avait été fait en 2013, lorsque nous avons demandé un minimum de 34 semaines. En 2016 nous sommes passés à 36 semaines, et enfin, en 2021, le dernier pas a été fait avec une harmonisation du temps de travail pour toutes les écoles sur l'ensemble de l'année scolaire.

Il faut noter par ailleurs que cette augmentation du taux d'activité des enseignants est entièrement compensée par une augmentation des subventions, de manière à ce que les coûts supplémentaires n'entraînent pas une augmentation des écolages.

“Aimer la musique,
c'est se garantir un quart
de son bonheur”

Jules Renard

PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

INTRODUCTION D'UN SYSTÈME DE GARANTIE DE SALAIRES POUR LES ENSEIGNANTS

A partir de l'année scolaire 2021/2022, nous avons décidé de mettre en place, et de tester, un système de garantie de rémunération pour les enseignants des écoles de musique que nous subventionnons.

En effet, sachant qu'en moyenne, chaque année, ce sont près de 25% des élèves qui ne continuent pas leurs études musicales, les enseignants ne connaissent pas leur taux d'activité au moment de la rentrée scolaire et peuvent soudain voir leurs revenus diminuer fortement en fonction du nombre de nouvelles inscriptions.

Un fonds de garantie de salaires a donc été créé, destiné à soutenir les personnes dont le taux d'activité aurait varié de manière importante d'une année scolaire à l'autre. Un règlement précise les droits et devoirs de chacune des parties, et décrit le processus de fonctionnement du fonds.

Cette mesure a été rendue possible grâce à la décision du Grand Conseil d'augmenter la participation de l'Etat à la FEM, notamment dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail du personnel enseignant. Après une première année de fonctionnement, cette mesure sera évaluée et reconduite en fonction de sa pertinence.

EXAMENS DE CERTIFICAT

Les examens de Certificat de fin d'études non professionnelles de la musique ont normalement lieu chaque année dans le courant de mois de mai. Si en 2020 nous avons malheureusement été contraints de les annuler en raison de la pandémie, ceux de 2021

ont pu être maintenus, mais avec des conditions particulières, puisqu'ils se sont déroulés à huis-clos, aucun public ne pouvant être admis dans la salle.

Cependant, afin que les candidats aient tout de même l'occasion de partager avec leur famille et amis ces moments si importants pour eux, nous avons organisé des enregistrements professionnels de leurs examens, que nous leur avons transmis.

En 2021, 76 élèves se sont présentés à cet examen de fin d'études, recouvrant 22 instruments. Tous l'ont réussi, 22 avec mention et 22 avec félicitations du jury.

RECONNAISSANCE DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Durant l'année 2021, une école de musique reconnue du Nord vaudois a rejoint l'Ecole Multisite (qui regroupe dès lors 49 sites d'enseignement lié à un ensemble instrumental de type harmonie ou brass band).

Une autre école d'une centaine d'élèves, qui était encore non-subventionnée, a rejoint le dispositif en intégrant l'Ecole de musique vaudoise en réseau.

Le nombre d'institutions reconnues actuellement par la FEM passe donc à 28 (-1), tout en sachant qu'il y a plus de 85 lieux d'enseignement de la musique dans le canton.

SUBVENTIONNEMENT DES ÉCOLES DE MUSIQUE

Les subventions octroyées aux écoles de musique s'appuient essentiellement sur le nombre de minutes d'enseignement individuel, collectif ou d'ensembles qui sont dispensées. A cela se rajoute différents forfaits, qui tiennent compte des activités particulières des écoles ou des spécificités de leur corps enseignant.

Au final, les écoles de musique reçoivent une enveloppe annuelle qui va de 62'000.- francs pour la plus petite, à près de 3,5 millions pour la plus grande.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Dès le début de la crise du Covid, le Secrétariat général s'est beaucoup investi pour apporter aux écoles le soutien dont elles avaient besoin, que ce soit par rapport à leur corps enseignant, aux parents d'élèves, ou dans leurs relations avec les communes en ce qui concernait l'accessibilité aux locaux au moment de la reprise.

C'est également la FEM qui a fait le lien entre les directives fédérales, cantonales, et ce qui devait être appliqué dans les écoles de musique en termes de conditions sanitaires.

Les séances en visioconférence ont dès lors été nombreuses avec les écoles et l'ensemble des partenaires, de manière à pouvoir assurer la continuité des prestations tout au long de cette période compliquée.



PERSONNEL DE LA FEM

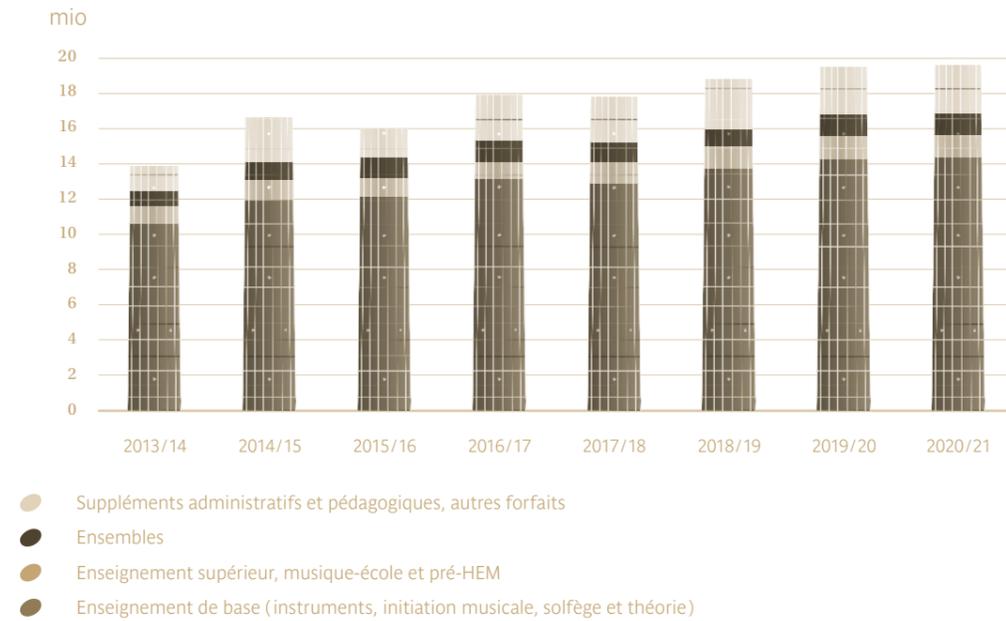
Deux personnes totalisant 1,5 EPT composent le Secrétariat général de la Fondation

Sylvie Progin
Secrétaire générale

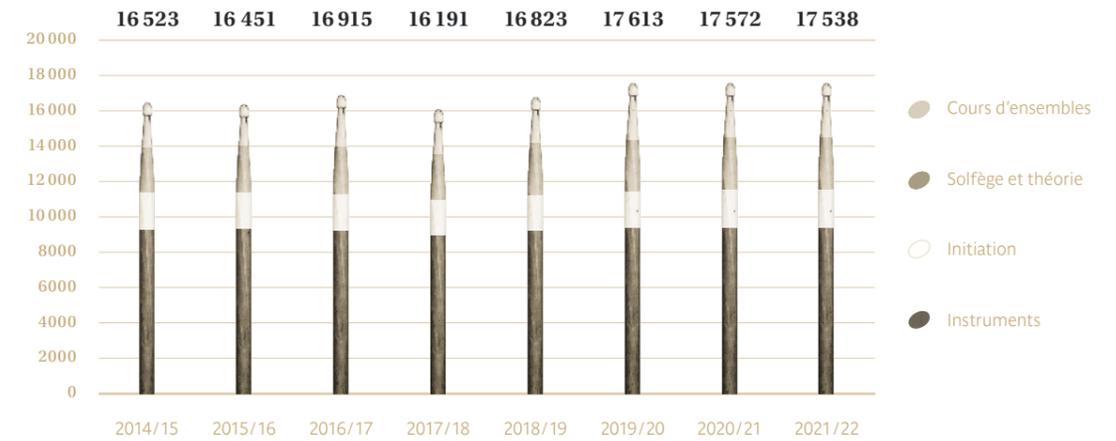
Catherine Castellani
Secrétaire comptable

QUELQUES CHIFFRES

PROGRESSION DU SUBVENTIONNEMENT AUX ÉCOLES, PAR ANNÉE SCOLAIRE

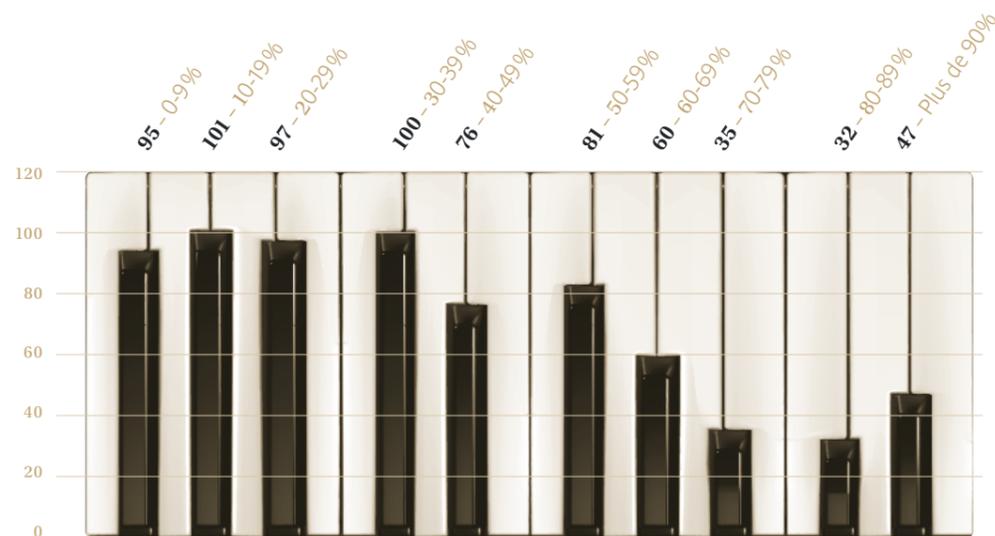


EVOLUTION DU NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR TYPE DE COURS, ÉLÈVES SUBVENTIONNÉS



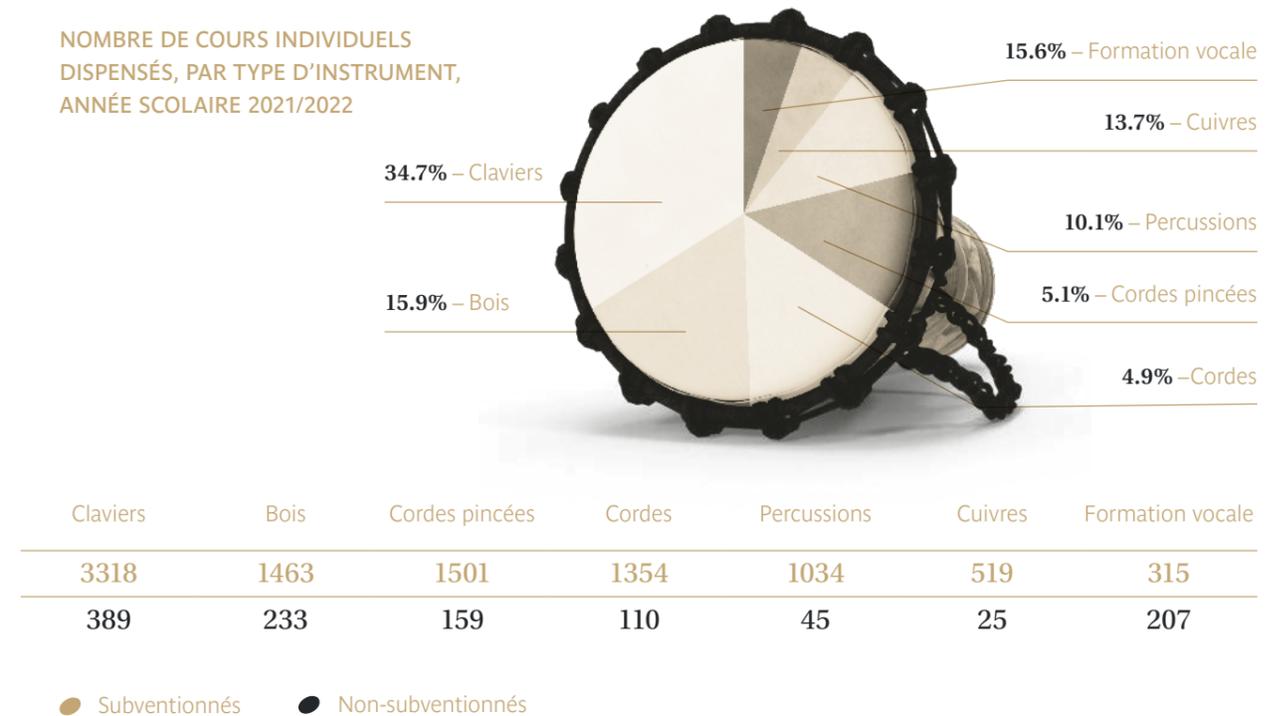
Comme on peut le voir sur ce tableau, le nombre d'inscriptions dans les cours collectifs ou d'ensembles a connu un léger recul en 2021, probablement en raison des restrictions liées au Covid. Par contre, le nombre d'inscriptions dans les cours individuels a progressé de 0.9%.

TAUX D'ACTIVITÉ DES ENSEIGNANTS DANS LES ÉCOLES SUBVENTIONNÉES



En 2021, il y avait 724 enseignants dans les écoles de musique, dont 2/3 avec un engagement à un taux d'activité de moins de 50%.

NOMBRE DE COURS INDIVIDUELS DISPENSÉS, PAR TYPE D'INSTRUMENT, ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022



RAPPORT DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Souvenez-vous ! L'année passée, j'avais commencé mon rapport en disant : "2020 ? Ah... 2020!". 2021, pour la Commission pédagogique comme pour tout le monde, ça aura aussi été une année COVID. Mais, au moins, l'effet de surprise était passé et on connaissait le mode d'emploi... Les cinq premières séances se sont donc tenues par visio-conférence, la suivante dans les locaux de la FEM, et si la septième a dû être annulée, c'est pour des questions d'agendas et pas de maladie.

Lors de sa séance du 4 mai 2021, le Conseil de Fondation a approuvé les nouvelles Directives pour le cursus d'études et les examens, fruit du travail de la Commission pédagogique pendant l'année écoulée. Il s'agissait de refondre et d'harmoniser en un seul document, clair, structuré et cohérent, toutes les directives mises en place au fil du temps. Il devra encore être complété par un chapitre Solfège et un autre Certificat supérieur, qui aboutiront, je l'espère, au printemps 2023. En effet si, jusqu'ici, nous devions définir un cadre pour la formation instrumentale que toutes les écoles concernées dispensent peu ou prou de la même manière, il s'agit maintenant d'harmoniser des activités pour lesquelles les pratiques, les habitudes et les ressources des diverses écoles sont fort différentes. Un exercice d'équilibriste qu'il faut prendre le temps de soigner.

Le Conseil de Fondation a aussi pris connaissance du résultat des travaux de notre Groupe Autorisations, qui avait pour mission de définir "qui peut enseigner quoi" lorsqu'il s'agit d'autre chose que l'enseignement instrumental usuel. Ce sujet a été relancé à l'automne, suite aux contacts initiés par la HEMU. En effet, la HEMU doit assurer l'employabilité de ses diplômés et nos écoles sont potentiellement leurs futurs employeurs. L'échange avec la HEMU sur ce sujet commun est donc indispensable et se poursuivra en 2022.

Parmi les divers plans d'études en révision ou en élaboration, celui qui concerne la MAO (musique assistée par ordinateur) représente une avancée majeure, car il structure un domaine d'étude pour lequel il n'existait encore aucun cadre. Merci à l'EJMA pour ce travail livré clefs en mains. Merci aussi à tous mes collègues de la Commission pédagogique pour leur engagement constant, et merci enfin à "ces dames de la FEM" qui tiennent la boîte de main de maître et avec humanisme, et dont le soutien est toujours très apprécié.



Jacques Ditisheim
Président de
la Commission
pédagogique

RESSOURCES FINANCIÈRES ET UTILISATION DES FONDS

RESSOURCES FINANCIÈRES

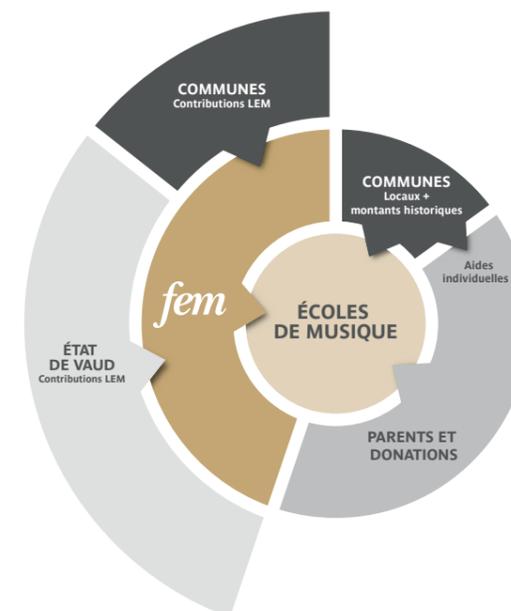
CONTRIBUTION DES COMMUNES

Le décret du 3 novembre 2020 fixe pour l'année 2021 la contribution des communes au budget annuel de la Fondation à CHF 9.50, multiplié par leur nombre d'habitants au 31 décembre 2020, soit un total de CHF 7'745'350.- pour l'ensemble du canton.

CONTRIBUTION DE L'ÉTAT DE VAUD

La contribution de l'Etat au budget annuel de la Fondation est fixée à un montant égal à la contribution des communes, soit CHF 9.50 par habitant, auquel vient se rajouter un montant forfaitaire de 6,19 millions. La contribution totale de l'Etat pour 2020 a été de CHF 13'935'350.-.

DIAGRAMME DE FINANCEMENT



UTILISATION DES FONDS

SUBVENTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Le montant total des subventions versées aux écoles de musique du canton pour l'année 2021 est de CHF 19'998'337.95 (+ 3 % par rapport à 2020).

FONDS COVID

Afin de maintenir son soutien aux écoles de musique dans le cadre de la pandémie, le Conseil de Fondation a décidé de prolonger le Fonds Covid, qui a permis d'apporter une aide financière pour des remboursements d'écolages de cours non donnés, pour le paiement de remplacements de professeurs malades du Covid, ainsi que pour les frais de nettoyages et d'acquisition de matériel de protection sanitaire.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS FAÏTIÈRES

Conformément à l'article 24 de la LEM, la Fondation a confié des tâches aux associations faïtières, notamment celle de favoriser le regroupement d'écoles de musique, ou celle d'organiser les examens. Le montant versé à ce titre était de CHF 79'522.-.

CHARGES DU CONSEIL DE FONDATION ET DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Le montant des indemnités versées aux membres de ces deux organes de la Fondation s'élève à CHF 38'622.75. Si les charges sont plus importantes que les années précédentes, c'est que la Commission pédagogique a mandaté une étude sur l'enseignement du solfège.

CHARGES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les charges totales du Secrétariat général s'élèvent pour 2020 à CHF 340'463.70.-, ce qui représente environ 1,6 % du budget total de la Fondation.

RAPPORT
DE L'ORGANE
DE RÉVISION

Organe de révision désigné par le Conseil d'Etat, Favre Révision SA a vérifié les comptes de ce neuvième exercice et a émis une opinion sans réserve dans son rapport daté du 17 mars 2022.

BILAN	au 31.12.2021	au 31.12.2020
ACTIFS	CHF	CHF
Actifs circulants		
Liquidités	3'757'396	1'812'511
Débiteurs divers	4'198	860
Contribution de l'État de Vaud à recevoir	-	1'556'297
Subvention et rétrocession payées d'avance	39'584	-
Communes débitrices	5'163	94'639
Actifs immobilisés	-	-
Garantie de loyer	6'796	6'796
TOTAL DES ACTIFS	3'813'137	3'471'102
PASSIFS	CHF	CHF
Engagements à court terme		
Subventions à payer	50'946	843'093
Créanciers divers	8'920	4'154
Capital des fonds (fonds affectés)		
Subventions aux écoles de musique	2'253'361	857'011
Fonds Covid	49'974	216'845
Fonds pour garantie de salaires	399'936	500'000
Fonds pour subventions spécifiques et projets	1'000'000	1'000'000
Fonds propres		
Capital de dotation	50'000	50'000
TOTAL DES PASSIFS	3'813'137	3'471'102
COMPTE D'EXPLOITATION	2021	2020
PRODUITS	CHF	CHF
Contributions		
Contribution de l'État de Vaud	13'935'350	13'847'836
Contribution des communes	7'745'350	7'657'836
Rétrocession subventions exercices antérieurs	172'924	68'170
TOTAL DES PRODUITS	21'853'624	21'573'842
CHARGES	CHF	CHF
Subventions ordinaires aux écoles de musique	19'998'338	19'393'379
Subventions spéciales aux écoles de musique	266'935	283'155
Subventions aux associations faïtières	79'522	27'200
Charges du Conseil de Fondation et de la Commission pédagogique	38'623	22'148
Frais de fonctionnement	340'464	311'402
TOTAL DES CHARGES	20'723'881	20'037'285
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1'129'742	1'536'557
Résultat financier	-327	-115
Variation des fonds affectés	1'129'415	1'536'443
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-	-



MEMBRES DU CONSEIL DE FONDATION

PERSONNES NOMMÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

Christine Chevalley
Présidente
Députée

Serge Gros
Directeur d'ensembles à vent, professeur
de musique, musicien (tubiste) et membre
de la commission de musique SCMV

Nicolas Gyger
Membre du Comité de Direction
Adjoint de la Cheffe du Service des affaires culturelles,
Chef de projet LEM

Eugénie Kalathakis
Responsable de missions stratégiques à la DGES

Jacques Ditisheim
Musicien, ancien directeur du Conservatoire neuchâtelois,
expert aux examens de pédagogie des Hautes écoles
de Lausanne et Genève

Stefano Saccon
Directeur de l'Ecole des musiques actuelles et
des technologies musicales de Genève, musicien
et professeur de musique, président du Big Band de
Suisse Romande (BBDSR)

Albane Schlechten
Directrice de la Fondation romande
pour la chanson et les musiques actuelles

PERSONNES DÉSIGNÉES PAR LES COMMUNES, DISTRICT REPRÉSENTÉ ET FONCTION

Christophe Balissat
Broye-Vully, Municipal à Corcelles-le-Jorat

Alain Bassang
Trésorier, membre du Comité de Direction
Aigle, Municipal à Yverne

Maya Breitenstein Knobel
Lausanne, Adjointe administrative au Service
de la culture de la Ville de Lausanne

Alain Gillièron
Ouest lausannois, Syndic de Prilly

Vincent Jaques
Morges, Municipal à Morges

Philippe Modoux
Lavaux-Oron, Syndic d'Oron

Gérard Produit
Nyon, Syndic de Coppet

Maria Alice Reymond
Riviera – Pays d'Enhaut, Municipale à Chardonne

Carmen Tanner
Jura–Nord Vaudois, Vice-syndique
à Yverdon-les-Bains

Christian Wenger
Gros-de-Vaud, Syndic de Boulens

MEMBRES DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

Jacques Ditisheim
Président
Musicien, ancien directeur du Conservatoire
neuchâtelois, expert aux examens de pédagogie
des Hautes écoles de Lausanne et Genève

Vincent Baroni
Président de l'AVCEM, directeur du Conservatoire de
la Broye, président de la commission de musique de
l'Association cantonale des musiques neuchâteloises
et chef de divers ensembles de cuivres

Jean-Pierre Bourquin
Membre du comité de l'AEM-SCMV,
directeur adjoint de l'Ecole de musique Multisite,
enseignant et trompette solo de l'orchestre de
Chambre de Genève

Bertrand Curchod
Président de l'AEM-SCMV, directeur d'écoles
de musique dont l'Ecole de musique Multisite,
enseignant et musicien

Enrico Camponovo
Délégué de la Haute Ecole de Musique,
professeur de piano, accompagnateur,
professeur d'improvisation

Julien Feltn
Musicien, directeur de l'Ecole de Jazz et de Musique
Actuelle de Lausanne (EJMA), responsable de la
programmation jazz du festival Label Suisse

Jean-Claude Reber
Membre du comité de l'AVCEM, directeur
du Conservatoire de Musique Ecole de Jazz
Montreux-Vevey-Riviera, musicien.

Jérôme Thomas
Professeur de flûte traversière de saxophone jazz
à l'école de jazz de Montreux, et professeur à
l'HEMU Lausanne, département jazz
(arrangement, MAO, ateliers).

ORGANISATION DE LA FONDATION





AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT DE VAUD
ET DES COMMUNES VAUDOISES



UNION DES COMMUNES
VAUDOISES



FONDATION
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA MUSIQUE

Chemin de Mornex 3
1003 Lausanne

Tél. 021 311 34 44
info@fem-vd.ch
www.fem-vd.ch